



Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-040

Procédé : **BACSUN ECOSTREAM**

Titulaire : ECOSTREAM, Immeuble Coparc Courtine, ZI Courtine, Rue Jean Marie Tjibaou,
84000 AVIGNON

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-040. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "BACSUN ECOSTREAM" est un système de montage pour modules photovoltaïques permettant une mise en œuvre en toiture.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Le domaine d'application est :

- Utilisation en FRANCE européenne, sauf en climat de montagne caractérisé par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible, moyenne et forte hygrométrie.
- Une implantation sur des versants de pente imposée par la toiture, comprise entre 5 à 65°.
- Une mise en œuvre en toiture sur charpentes métalliques ou charpentes bois, en remplacement des bacs acier ou de plaques ondulées (fibrociments notamment). Par extension et utilisation de kits d'adaptation, le procédé peut être appliqué aux toitures inclinées en tuiles ou en ardoises et sur charpentes bois de type industriel (fermettes).

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment, laquelle incombe à la structure de celui-ci. Une vérification de la stabilité de la couverture conformément aux règles NV 65 modifiées et dans la limite de la sollicitation climatique donnée, doit être faite au cas par cas.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-040 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass-Innovation 2010-040 est valable jusqu'au 26/04/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2010-040.